AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-4-75022831

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 28

28 Mars 1975

SITUATION GENERALE

Du fait de la longue période froide que nous venons de traverser, ni la végétation, ni les ennemis des cultures n'ont sensiblement progressé. Toutefois les produits ont été entrainés par les pluies des 20, 22 et 23 Mars dans les régions suivantes :

- Ain et Haute-Savoie : néant
- Ardèche : 151 - Drôme : 123, 127 et 129
- Isère : 104, 106, 108, 109, 110, 117 et 118
- Loire : 2 - Rhône : 34 - Savoie : 87 et 93.

TRAITEMENTS A RENOUVELER

Dans les régions énumérées ci-dessus, seuls les traitements déjà appliqués contre les Tavelures, les Oïdiums et la Cécidomyie de la lavande seront renouvelés d'urgence. Dans les autres régions, ces mêmes traitements ne seront renouvelés qu'après une forte précipitation ou lorsque la végétation sera devenue active depuis 5 à 6 jours.

TRAITEMENTS POUVANT ETRE EFFECTUES utilement s'ils n'ont pu être encore appliqués

- Excoriose de la vigne, aux stades indiqués par le précédent bulletin ;
- Monilia du ceriser jusqu'à l'ouverture des fleurs ;
- Psylle du poirier jusqu'à l'ouverture des premières fleurs
- Xylébore, lorsque les conditions favorables seront réalisées (2 jours consécutifs au moins avec température atteignant 18°);

TRAITEMENTS A ETENDRE à de nouvelles régions :

- Tavelure du pommier : Dans les rég ions suivantes :
  - Ain : 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 47
  - Ardèche : néant - Drôme : 126 - Isère : 101, 102, 104, 106, 108, 110 et 120
  - Loire : 5 - Rhône : 23, 26, 29, 36, 37, 101 et 102
  - Savoie et Haute-Savoie : néant.
- Cécidomyie de la lavande : Dès le début du prochain réchauffement, le traitement devra être étendu à toutes les situations non concernées par le précédent bulletin.

NOUVEAUX TRAITEMENTS A ENVISAGER

- Vers gris et Boarmie sur vigne : Dans les parcelles habituellement ravagées par des chenilles, traiter dès l'apparition des stades sensibles de la vigne à l'aide d'un des produits suivants, en pulvérisation de 100 litres de bouillie à l'hectare :
  - lindane ou toxaphène à 400 - 500 g m.a./hl
  - endosulfan à 200 g m.a./hl
  - carbaryl ou trichlorfon à 100 g m.a./hl.

Certains de ces produits existent sous forme d'appâts granulés à épandre au pied des ceps.

- Oïdium du cassissier : Des périodes de beau temps chaud pouvant provoquer un développement précoce de la maladie, il y aura lieu d'effectuer la protection dès le prochain réchauffement. On pourra utiliser l'un des produits suivants :
  - bénomyl à 30 g de matière active/hl
  - dinocap à 25 g m.a./hl + mouillant
  - méthylthiophanate à 70 g m.a./hl

- Méligèthe du colza : Cest insecte présent dans les cultures depuis 2-3 semaines deviendra dangereux au prochain réchauffement, mais nous rappelons que les traitements doivent impérativement cesser dès l'ouverture des premières fleurs.

INFORMATIONS MARAICHERES

- Asperges - Désherbage : En pré-levée des adventices dans les aspergeraies de plus de 2 ans. Les traitements sont effectués immédiatement après le buttage ou aussitôt après le débuttage avec l'un des herbicides suivants : diuron 1kg 500 m.a./ha, linuron 0kg 750 m.a./ha, métribuzin 0kg 800 m.a./ha, monolinuron 1kg m.a., monuron 1kg 500 m.a./ha, simazine 2kg 5 m.a./ha.

En cours de récolte, il est possible d'utiliser 1°/ le diquat ou le paraquat à condition que les asperges ne soient pas apparentes - 2°/ le 2,4 D amine 0kg 750 m.a./ha sur des liserons et chardons, etc..en pleine végétation soit 15 jours avant la fin de la récolte, en l'absence de turions, ou lorsque ceux-ci ont atteint au moins 50 cm.

- Mouche : Lorsque la présence de l'insecte a été reconnue les traitements seront réalisés dans les jeunes aspergeraies aux stades suivants :
  - a) turions sortant du sol de 2 à 3 cm environ
  - b) " " de 10 à 15 cm, écailles gonflées
  - c) " " de 30 à 35 cm en "torche"
  - d) " à ramifications épineuses.

Avec un insecticide à base de : diazinon 30 g m.a./hl - diméthoate 50 g m.a./hl - formothion 50 g m.a./hl.

- Bette - Mildiou : Cette maladie se développe principalement en période humide (pluie-irrigation) et lorsque la température est comprise entre 15 et 18° ; dans les zones où la maladie est à craindre des applications de manèbe (240 g m.a./hl) peuvent être conseillées.

- Epinard - Mouche : Elle cause les dégâts les plus préjudiciables à cette culture ; dès qu'ils sont décelés on peut utiliser l'un des insecticides suivants jusqu'à :
  - 13 jours avant la récolte : azimphos, diazinon, diméthoate, lindane, parathion méthyl, fenthion, formothion.
  - 7 jours avant la récolte : mévinphos.

- Désherbage : Le lénacile à la dose de 800 g m.a./ha s'utilise en pré-semis ou immédiatement après le semis ; dans ce dernier cas on peut employer également l'association cycluron + chlorbufame (Alipur 5 l/ha).

- Céleri - Septoriose : Assurer la protection des jeunes plançons avec un fongicide.

- Choux - Mildiou : En périodes humides la protection des jeunes plançons sera assurée avec un fongicide (mancozèbe manèbe, etc...)

- Mouche : Le traitement du sol en pépinière peut être réalisé avec l'un des insecticides suivants : chlorfenvinphos 5kg m.a./ha, diazinon 8 kg m.a./ha, lindane 1 kg 500 m.a./ha, trichloronate 2 kg 500. Des spécialités à base de ces deux derniers insecticides sont également réservées pour la désinfection des semences.

- Fraisier - Tarsonème : Dans les plantations où sévit ce parasite, traiter très soigneusement avec un pesticide à base de : diazinon 60 g m.a./hl, dicofol 75 g m.a./hl, endosulfan 60 g m.a./hl. Il faut bien mouiller le coeur des plantes. En cas de forte attaque le traitement sera renouvelé.

- Maladie des taches pourpres : En cas d'infestation préjudiciable des traitements peuvent être effectués avec du manèbe 240 g m.a./hl. En période particulièrement humide, ils pourront être renouvelés jusqu'à la coloration du fruit.

C L I M A T O L O G I E

Erratum - L'hiver 1919-20 a été indiqué dans le précédent bulletin comme le plus doux du siècle écoulé (6°5 de moyenne). Il s'agit en fait de l'hiver 1911-12. L'hiver 1919-20, quoique nettement au dessus de la normale, ne se place qu'au 11ème rang des hivers doux depuis 1875.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

Le Technicien chargé des questions maraichères
G. FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la circonscription Rhône-Alpes
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX